

CTL DU 11 05.2020

Secrétariat CGT

Liminaire CGT

M Perrin prend acte de la déclaration et l'annexe au PV.

Ce CTL est en forme audio, il conviendra de se présenter à chaque prise de paroles.

1-Approbation PV

PV du 01 juillet 2019 approuvé à l'unanimité.

PV du 1^{er} octobre 2019 approuvé à l'unanimité.

PV du 09 décembre 2019 FO et CGC approuvé à l'unanimité, Solidaires et CGT ne prend pas part au vote.

FO trouve que les délais sont longs, M Rattier répond qu'ils ont été transmis dans les délais.

Solidaires indique qu'il s'agit de reconvoction pour le PV du 1^{er} oct, est ce qu'il y a un PV pour la 1^{ère} convocation ?

M Rattier rédige un PV signé par M Perrin et transmis avec les déclarations liminaires à la DG uniquement, les OS n'ayant pas participé ne sont pas destinataires.

Au prochain CT sera présenté le PV du 19 novembre 2019 ainsi que celui du 20 janvier 2020.

Pour vote

2 Ponts naturels 2020 du 22 mai et 13 juillet

Solidaires si la journée du 22 mai en ASA Covid actuellement, serait prise en compte dans le décompte des jours de congés obligatoires dans la période de COVID.

Mme Brunaud répond que dans la mesure où c'est un pont naturel en dehors de tout cadre, il n'y a pas de raison de changer des éléments, cette journée est dans le droit commun.

FO l'autorisation d'absence exceptionnelle est-elle maintenue pour 2020 ?

Mme Brunaud répond cette journée permettra de financer le pont naturel du 22 mai.

FO en cette période exceptionnelle est-il possible de donner 2 AE.

GP ce n'est pas prévu, l'AE est maintenue mais qu'une seule journée.

CGT elle est contre les ponts naturels, actuellement il y a bien assez de congés qui vont être «volés» en plus ce n'est pas le choix des agents.

FO sur le « vol » de congés quel est le nombre d'agents dont les droits à congés vont être amputés de 10 jours ?

Mme Brunaud il y en aura quelques-uns qui ont été en ASA durant toute la période du 16 mars au 16 avril et du 17 avril à la date de reprise le 11 mai ou à la date du 23 mai. Le calcul se fera au prorata de la situation propre à chacun.

FO quel minimum de jours de congés reste à chaque agent après prélèvement de congés ?

Mme Brunaud explique que réglementairement l'agent qui n'a pas de jour RTT, n'aura rien sur la 1^{ère} période, mais sur la seconde 5 j +1 lui seront retirés, elle confirme qu'il restera à chaque agent un minimum de 25 jours de congés annuels. Pour FO c'est une inégalité en fonction du choix du temps de travail.

GP on n'applique que la règle, rien que la règle, mais on retient l'interprétation de FO.

CGC pas de problème

Vote

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Abstention

Nous sommes contre le fait d'obliger les agents à prendre une journée de congés, mais la majorité de ceux-ci sont pour, cela les arrange de prendre le pont.

FO Pour

CGT Contre Ils ne sont pas d'accord par l'obligation de prendre un jour de congé.

CGC Pour

FO sur la dernière actu covid n°7 une phrase est surprenante dans la note du 29.04.2020 elle confirme le principe d'un congé imposé aux agents en ASA et ceux en télétravail.

Mme Brunaud c'est pour la 2^{ème} période, la 1^{ère} période s'applique uniquement aux agents en ASA, la 2^{ème} période c'est l'obligation d'imputer des jours de congés qui peuvent aussi s'adresser à certains télétravailleurs en fonction d'un faisceau d'indices, et d'un réel télétravail.

La semaine prochaine la situation dans sirhius sera à jour. La direction proposera à chaque agent le nombre de congés à reprendre.

GP la tendance c'est d'encourager le télétravail même au-delà de la DGFIP, il devait être une exception, il va devenir un principe d'organisation.

3 Fusion des SPFE, SPF2 ET SPF3

M Derne explique que la DG a proposé la date du 10 juin 2020 faisant suite à plusieurs propositions, le go technique est connu de jeudi soir, le go juridique était validé depuis mars, ce go juridique a respecté les prérequis métier à savoir :

- le délai d'enregistrement est de 1 jour,
- le délai de publication est de 161 jours,
- le nombre de comptes débiteurs est de 28 pour Poitiers 1, 4 pour Poitiers 2 (Montmorillon) et 5 pour Poitiers 3 (Châtelleraut), (P2 et P3 étant les services absorbés par P1),
- le nombre de mainlevée en attente est de 0,
- le nombre de personnes morales indexées est de 0.

Cette fusion est attendue après de nombreux mois de préparation, les équipes se sont préparées, cela permettra de ne plus avoir à gérer le travail sur 3 bases avec 3 compta et 3 espaces de travail et un même encadrant.

Sur le plan management, après le départ de M Lévêque et maintenant le départ de M Ceveau au 2 juin, le poste est publié, le lancement des candidatures est fait pour une prise de fonction au 01/09, l'intérim est assuré par M Martin, M Ceveau, même en congés, fait le lien avec les équipes.

FO le délai de publication est long, avec l'aide des collègues extérieurs il était plus court.

M Derne au 31/12/2019 on était à 128 jours, c'est un choix de façade on a fait converger vers le haut pour maintenir les prérequis métier et le délai.

FO on est à 161 jours avec une simple lecture, le délai et la qualité sont dégradés, on a renoncé à la sécurité juridique, l'enregistrement est opposable à tous.

M Derne 80% sont des cas simples avec la lecture en intégrale, la généralisation de téléactes a apporté une normalisation des actes et des contrôles embarqués, on reçoit de la part des notaires des actes de meilleure qualité. Deux éléments objectifs sont pris en compte : les corrections des anomalies sont faites par le service et par le SDIF environ 50 par an sur 45000 actes et pour le contentieux en responsabilité de l'état, depuis 2012 on n'a plus la responsabilité civile on a l'engagement de l'Etat.

Vote

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES Abstention

FO Abstention

CGT Abstention

CGC Abstention

Le vote aurait dû avoir lieu lors du déménagement des services sur Poitiers, aujourd'hui ce n'est que la fusion Administrative et technique, le vote contre irait à l'encontre des agents puisque ils la veulent, on ne peut être pour car c'est la conséquence des atteintes au service public depuis des années passées.

Pour information

4 Point sur la situation de la crise sanitaire à la DDFIP 86 échanges sur le plan de continuité d'activité

Un document de synthèse et un guide des chefs de service nous ont été diffusés.

La campagne de déclarations est différente de celles des années précédentes, beaucoup de déclarations sont déposées, mais il reste un noyau dur de personnes qui ont des difficultés pour déclarer, pour ne pas les priver d'accompagnement, un courrier ou courriel à destination des partenaires institutionnels (CAF et association d'aidants, association des maires, assistantes sociales...) part cette semaine. Les partenaires envoient un mel via la balf gestion fiscale pour nous transmettre les coordonnées des personnes et les collègues du SIP se chargeront de les rappeler.

Une liste des 10 questions les plus posées durant les 3 premières semaines de campagne est envoyée à la presse accompagnées des réponses.

Point RH

Les stagiaires B arriveront le 2 juin.

La reprise est progressive en fonction des disponibilités, 50 % des agents sont revenus en présentiel avec 80 télétravailleurs, il reste encore 150 agents en ASA pour diverses raisons, l'objectif est que les conditions d'accueil des collègues soient satisfaisantes à la fin de semaine prochaine et après le pont de l'ascension. La direction veut revenir à une situation normale sauf les empêchés en garde d'enfant et les fragiles MDP et que chacun travaille en toute sécurité.

Le sanitaire

L'indispensable c'est de préserver la santé des agents et des usagers, le respect des règles, la distanciation et l'organisation spatiale. Deux documents soumis à l'avis du MDP et de l'ISST : le registre des consignes par bâtiment et la liste des consignes par service, cette dernière sera remise à chaque agent. Un stock d'équipements de protection (masques, gel, spray) est à la direction, d'autres livraisons vont intervenir les plexi en autres. Les masques sont gérés par la préfecture pour les Administrations. La direction a un stock conséquent de masques et de gel en complément du lavage des mains, de spray pour mettre autour des mopieurs et des équipements partagés afin de fournir des protections aux agents.

Mme Parchemin a une réunion cette semaine avec ONET et l'UGAP pour préciser les conditions du marché de ménage, la direction souhaite reprendre le ménage dans sa version normale classique, en maintenant la prestation pour les points de contact (poignées de porte, WC...) et surtout avoir une prestation de qualité, les chefs de service devront faire une fiche de suivi.

L'immobilier

Chaque chef de service a fait une projection de plan d'installation des bureaux pour avoir une distanciation de 2 mètres entre deux bureaux. Les plans tiennent compte de l'arrivée des stagiaires. Pour la reprise à 100 % le plan est validé par le directeur.

La société de restauration collective était en chômage partiel jusqu'au 11 mai. La direction a pris contact pour mettre en place un système de panier repas. L'ouverture du restaurant pourrait être autour du 25 mai. Auparavant il faut mettre en place le nettoyage de la salle de restauration, des fontaines à eau et du micro-ondes.

Les missions

La reprise des missions se fait en fonction de la priorité et des effectifs disponibles avec le maintien du télétravail à son plus haut niveau. En matière de contrôle fiscal et de recouvrement il faut attendre les consignes de la DG. Il y a trois priorités :

- 1 toutes les missions du PCA.
- 2 les missions qui peuvent être reprises de manière privilégiée dès aujourd'hui.
- 3 les missions qui pourraient être réalisées à partir du 11 mai et qui peuvent être différées (contrôle fiscal, recouvrement forcé).

La communication

Des informations régulières et publication actu covid 19 sont faites par la direction, elle a demandé aux chefs de service de relayer ces informations à tous leurs agents, elle leur a également demandé de contacter les agents de manière à ce qu'ils ne se sentent pas abandonnés, et d'encourager des liens entre les télétravailleurs et les agents en présentiel.

Questions diverses

La question des jours de report 2019 a été posée, la direction est en attente d'une circulaire de RH1A.

Laure Renaud est désignée référente sur la mission de contrôle sur le respect de l'utilisation des systèmes de protection et de l'organisation spatiale dans les bureaux et bâtiments..

La direction possède beaucoup de surface à réutiliser, aujourd'hui aucun service ne pose de problème de distanciation, hormis la TPEH où c'est plus compliqué, quelques collègues vont être rapatriés à St Louis ou à Riffault.

Pour le plan de congés de cet été, il n'y a pas de consignes de la DG.

Audio le vendredi 15 mai à 11h.

Fin 17H15